

**Compte-rendu de la réunion publique sur le réaménagement du Théâtre Récamier**  
**Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement**  
**Le 18 septembre 2019**

➤ **Liste des intervenants :**

- Rachida DATI : Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement
- Josiane GAUDE : Premier adjoint au Maire, Déléguée aux Commerçants, au Logement et à l'Accueil des Usagers
- Olivier LE QUERE : Adjoint au Maire, Délégué aux Conseils de quartier, à l'Animation Locale et à la Sécurité
- Sébastien BIACHE : Directeur du Théâtre Récamier
- Yvan PUIATTI : Architecte du cabinet « 314 Architecture » en charge du projet de réaménagement du Théâtre Récamier

➤ **Compte-rendu :**

**Madame GAUDE** introduit la séance.

Elle remercie les nombreux habitants présents, ainsi que Monsieur BIACHE, le directeur du Théâtre et Monsieur PUIATTI, l'architecte, d'être venus pour présenter le projet de réaménagement du Théâtre Récamier et pour répondre aux questions des habitants.

Elle rappelle l'histoire de ce lieu culturel, d'abord salle de conférence, puis cinéma, puis théâtre, avant de « baisser le rideau » en 1977, faute d'avoir trouvé les fonds nécessaires pour sa mise aux normes. Elle explique que ce projet de réaménagement, présenté 40 ans plus tard, est le fruit d'échanges avec la Mairie et de négociations avec la Préfecture de Police.

Elle décrit le projet de restauration du Théâtre, qui vise à articuler l'ancien avec les normes de sécurité contemporaines. Elle expose l'architecture du lieu, la salle de spectacle principale et son foyer, ainsi que sa capacité d'accueil (jusqu'à 280 spectateurs).

Elle rappelle le soutien de Madame le Maire aux divers projets de réhabilitation du patrimoine et leur importance pour le 7<sup>ème</sup> arrondissement. C'est dans ce même esprit que Madame le Maire a apporté son soutien au projet Récamier en 2017.

Madame Gaudé rappelle le refus de la Préfecture de Police d'autoriser le projet initial, celui-ci ne répondant pas aux exigences de sécurité en matière de gestion des flux. Elle indique également les réserves émises par Madame le Maire quant au projet modificatif introduisant un édicule technique qui risquait de gêner les riverains. Ces réserves ont été suivies de négociations, qui ont abouti vers une solution n'exigeant aucune modification architecturale et n'impliquant aucun risque de nuisances pour les habitants.

Enfin, Madame Gaude expose le calendrier des travaux de réaménagement, dont la dernière phase débiterait à la mi-octobre et s'étendraient pendant 8 mois afin que le Théâtre puisse ouvrir en Septembre 2020.

***Madame GAUDE** donne la parole à Monsieur BIACHE, Directeur du Théâtre Récamier.*

**Monsieur BIACHE** remercie la Mairie de pouvoir tenir cette réunion publique d'information, car le projet ayant déjà démarré depuis quelques mois, les riverains ont des questions légitimes sur la nature du projet, les plusieurs travaux effectués et ceux qui restent à faire, ainsi que leur calendrier.

Il indique que cette réunion a été organisée pour présenter le projet dans sa globalité, afin de lever les craintes des riverains et de leur offrir la possibilité de poser leurs questions.

Il rappelle également le temps écoulé, 42 ans depuis la dernière représentation publique au Théâtre Récamier, un temps jugé « trop long » et qui lui donne ainsi le plaisir d'annoncer sa réouverture prochaine, après les travaux, en 2020.

Monsieur BIACHE rappelle qu'à l'issue de l'exploitation cinématographique en 1958, la Ligue de l'enseignement a repris ses droits et a entrepris des rénovations importantes pour que le lieu redevienne un théâtre en tant que tel. Depuis il a accueilli des troupes prestigieuses, dont la compagnie Renaud-Barrault.

À cette époque, le théâtre pouvait accueillir jusqu'à 800 personnes, mais les normes contemporaines ont conduit à réduire ce nombre et à exiger ce lourd travail de réaménagement.

Pour cela, la Ligue a consulté plusieurs cabinets d'architectes afin d'étudier les possibilités de donner une nouvelle vie au lieu tout en respectant les normes contemporaines et en préservant la beauté historique du bâtiment.

***Monsieur BIACHE** donne ainsi la parole à Monsieur PUIATTI, architecte du cabinet « 314 Architecture », afin que ce dernier puisse exposer le détail des travaux envisagés.*

**Monsieur PUIATTI** rappelle que le projet est avant tout un projet d'équipe, qui rassemble une grande diversité de cabinets et de bureaux d'étude.

Il insiste également sur l'exception du lieu ; situé au carrefour de Sèvres-Babylone, à proximité de l'hôtel Lutétia et de l'ancienne Abbaye aux Bois.

Il décrit la rue Récamier comme un havre de quiétude, amené par un joli chemin paysager et conduisant vers un joli square, le Square Roger-Stéphane.

Il rappelle la construction du projet, conçu sur plusieurs années :

Celui-ci débute en 2009, pour établir un diagnostic du bâtiment. À cette époque, la Ligue avait totalement investi les lieux, elle avait, par exemple, aménagé une salle d'archives dans le foyer.

La découverte de ce foyer comme étant le foyer original du théâtre était donc une belle surprise. À partir de cette découverte et du diagnostic, un programme mixte a été élaboré avec le client qui souhaitait faire de ce lieu un théâtre, qui soit adapté à des spectacles vivants, comme la musique et la danse.

Le projet architectural doit ainsi prendre en compte ce programme mixte, en intégrant la modernité qui se doit au lieu, notamment un accès pour personnes à mobilité réduite (PMR) et un nouveau système de rafraîchissement de la salle.

Il faut donc agir dans le respect des lieux en y apportant le confort visuel et acoustique, en faisant appel à différents experts, dont un acousticien et un scénographe.

Monsieur PUIATTI indique comment son équipe a cherché à repérer toutes les potentialités et qualités du lieu, ce qui ne devait pas bouger, la façade rue Récamier bénéficiant d'une belle harmonie. Celle-ci ne subira ainsi qu'une modeste intervention sur la porte latérale afin d'y introduire un accès PMR. Quant à la volumétrie, celle-ci est totalement préservée. Mais elle a été pensée pour loger un maximum de spectateurs, notamment par la prolongation des gradins sur l'ensemble de la salle. Ce principe des gradins offre ainsi à chaque place une excellente visibilité.

La structure en gradins a également permis d'optimiser l'espace, en aménageant dessous les sanitaires et les vestiaires.

Il explique aussi avoir profité du rythme des poutres pour installer des absorbants acoustiques afin d'accueillir les « concerts » de musique et de chant, ainsi que des systèmes d'éclairage.

Les fauteuils, également « spéciaux », sont prévus pour des longues sessions et équipés de tablettes amovibles ainsi que de des prises d'électricité.

En ce qui concerne le local technique, situé à l'arrière du bâtiment, celui-ci a été conçu et validé par l'architecte des bâtiments de France (ABF) afin d'offrir le meilleur rendu esthétique et réduire au maximum les éventuelles nuisances sonores. Aussi, des machines permettant d'isoler le son produit par le système de climatisation, prennent une grande place dans le local technique qui a été adopté.

Ainsi les travaux qui avaient commencé en avril 2018 ont pu reprendre en mai 2019 à l'extérieur. Ces travaux concernaient les besoins en matière d'isolation, d'étanchéité du bâtiment etc. Les travaux intérieurs devraient commencer en automne et s'étendre pendant 8 mois.

Pendant les travaux qui ont eu lieu à l'extérieur du bâtiment, les équipes de réaménagement ont œuvré pour limiter les nuisances et gérer aléas au plus vite. Les travaux à suivre recommenceront dans le même état d'esprit.

***Monsieur BIACHE*** reprend la parole pour parler de la programmation.

Il explique qu'ils ont renommé ce lieu le « Théâtre Récamier » pour lui rendre son nom originel, mais qu'il faut entendre cela au sens large. En effet, le Théâtre accueillera aussi des conférences, des séminaires, des concerts etc.

S'il est difficile d'établir une vraie programmation à ce stade, il donne une liste des spectacles « pressentis », notamment la Ménagerie de verre, de Tennessee Williams, le batteur du fameux groupe Téléphone, Richard Kolinka, ainsi que des artistes de la Comédie française.

Le programmation sera établie en partenariat avec la Mairie du 7<sup>ème</sup> et intéressera tout public. Il y aura ainsi des spectacles et animations prévus spécialement pour les enfants, les adolescents et les adultes.

Le lieu sera ouvert aux entreprises pour organiser des séminaires privés, mais aussi à des réunions publiques, comme les mardis de la philosophie, les matinées de la littérature le jeudi, et des conférences scientifiques.

### ***Séance de questions/réponses***

**Un habitant** fait valoir que son appartement donne sur la cour du théâtre où va être installé le local technique. Il s'inquiète du rendu visuel, dont l'esthétique n'est pas très convaincante jusqu'à présent, notamment du fait de l'apparence « industrielle » de l'architecture et la surélévation prévue.

**Monsieur PUIATTI** explique que cet emplacement est le seul qui permette de faire entrer et sortir l'air du théâtre. En ce qui concerne le rendu visuel, ce résultat a été obtenu de concert avec les architectes des bâtiments de France (ABF), dont il a été obligé de respecter la décision. Il explique qu'il va faire de son mieux pour donner au local une présentation plus esthétique, en soignant les encastresments, les alignements etc.

**Madame GAUDE** rappelle que la Mairie sera vigilante et suivra la construction pour s'assurer que le local ne créera pas de nuisances, mais rappelle que l'ABF sera toute aussi vigilant. Elle suggère à l'architecte de placer des végétaux sur le local pour le couvrir.

**Monsieur Puiatti** propose, après étude, de placer éventuellement des arbres pour cacher ce local.

**Un habitant** s'inquiète des éventuelles nuisances sonores que pourrait dégager le système de climatisation.

**Monsieur PUIATTI** explique que des pièges à son ont été installés pour empêcher toute gêne causée par les machines. Toute émergence sonore se trouverait donc encadrée par les normes strictes de la loi. Les locaux sont également tapissés d'absorbeurs acoustiques.

**Une habitante** pose des questions concernant l'accueil, elle demande si des caisses ont été prévues.

**Monsieur BIACHE** indique qu'il y aura bien une billetterie, qui donnera également accès aux sanitaires à gauche et aux vestiaires à droite.

**Une habitante** demande ce qui est prévu concernant les chargements et déchargements de des décors.

**Monsieur PUIATTI** indique que le chargement se fera par la rue Récamier, seul accès possible. Mais il y a une 2<sup>e</sup> porte prévue pour cela.

Les décors eux seront stockés sur aux plafonds ou sur les côtés de la scène, ainsi que dans un petit local à l'arrière de la scène.

**Un habitant** s'inquiète de nouveau par rapport au bruit qui pourrait être produit par le système de climatisation. Il demande s'il est possible de consulter les plans techniques, le cahier des charges.

**Madame Gaude** propose d'organiser des visites des lieux lorsque les travaux seront plus aboutis. Elle rappelle qu'il est possible de saisir le Maire, afin qu'elle puisse en faire la demande auprès du directeur du théâtre.

***Madame le Maire** prend la parole.*

**Madame le Maire** rappelle que la tranquillité des habitants du 7<sup>ème</sup> lui tient particulièrement à cœur. Elle veillera ainsi pendant toute la durée des travaux à ce qu'aucune nuisance ou gêne ne s'impose aux riverains. Elle rappelle les négociations qu'elle a entreprises pour écarter la construction de l'édicule technique sur les toits du bâtiment. Ainsi, l'économie générale du projet devrait correspondre aux normes en vigueur et perturber le moins possible le voisinage.

Elle rappelle toutefois que c'est la Mairie centrale qui donne son accord sur un tel projet, et que de ce fait, la Mairie du 7<sup>ème</sup> ne fait que l'objet d'une consultation. Mais pour tous projets qui ont eu lieu dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, elle a obtenu les modifications nécessaires à la demande des habitants.

Quant à la question de recours, elle rappelle que le projet a été présenté en 2016 et validé en 2017. Elle indique aussi qu'il n'y a pas eu à sa connaissance de recours sur ce projet.

**Une habitante** s'inquiète de la gestion des flux de personnes dans la rue Récamier. La rue étant déjà assez difficile d'accès avec le restaurant, elle demande quelle sera la situation avec 280 personnes en plus chaque soir.

**Madame le Maire** propose d'interroger la Préfecture de Police afin de connaître le plan de sécurité pour cette axe et les moyens prévus pour dégager la rue, gérer les flux et assurer la tranquillité publique. Elle termine en rappelant que la Mairie du 7<sup>ème</sup> a déjà œuvré pour sauver La Pagode, et qu'elle se réjouit de la réouverture d'un second établissement culturel d'ampleur.